



Hubert ATTENONT
Président de la CRSA

EDITO DU PRÉSIDENT

Rendre un avis sur le Schéma Régional de Santé (SRS) et sur le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) est un exercice de démocratie en santé voulu par le législateur.

L'élaboration de la synthèse des échanges réalisés au sein des différentes commissions spécialisées de la CRSA fut un exercice difficile.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est a fait le choix d'organiser la consultation pendant la période estivale avec une date butoir de retour des avis en octobre.

D'autres ARS ont fait un autre choix en commençant les travaux préparatoires bien plus tôt, en publiant le projet soumis consultation en amont de cette période de vacances laissant ainsi plus de temps aux structures pour délibérer.

Malgré le choix de l'ARS Grand Est, la CRSA s'est organisée pour réunir ses commissions et ses instances afin de rendre cet avis.

Ce dernier, en l'absence de quorum lors de la séance plénière du 11 octobre, a été soumis à un vote électronique qui a permis à la majorité absolue de s'exprimer : en l'état actuel, la CRSA ne peut émettre un avis favorable sur le projet de SRS-PRAPS 2023-2028.

Le législateur a voulu, par ailleurs, que les élus des territoires soient représentés au sein de cette instance de démocratie pour participer aux débats et pour donner leur point de vue. Comme l'ensemble des membres de la CRSA, ils bénéficient de deux suppléants pour assurer leur représentation au sein de notre assemblée. Je constate que les représentants des collectivités territoriales (collège 1 composé de 18 membres sur les 106 de la CRSA) sont les plus absents aux réunions de la CRSA et ses commissions ce qui entraîne régulièrement une absence de quorum, nous obligeant à recourir à un vote à distance. Pourtant, nous établissons en fin d'année les dates des réunions de l'année suivante ce qui permet à chaque membre de la conférence puisse gérer son agenda et de prévenir ses suppléants si besoin.

La démocratie en santé voulue par la loi est justement d'associer au sein de la CRSA l'ensemble des acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé de la région.

Sa force résulte de l'investissement et de la présence de tous pour mieux débattre et travailler ensemble.

Retrouvez l'avis de la CRSA sur le Schéma Régional de Santé et le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins avec ce lien : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/media/115512/download?inline>

Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS)

Les nouveaux Conseils territoriaux de santé (CTS), organe réglementaire de la démocratie sanitaire, se sont installés en 2023 sur la maille départementale. Ce nouveau découpage doit permettre de renforcer la concertation de l'ensemble des partenaires (usagers, élus, professionnels de santé, institutionnels) sur les projets de santé dans la suite des Conseils Nationaux de la Refondation (CNR) et au moment de l'élaboration du nouveau Schéma Régional de Santé 2023-2028.

L'ARS Grand Est a arrêté, le 26 septembre 2022, 10 territoires de démocratie sanitaire (TDS), correspondant au découpage départemental, après avoir recueilli les avis du préfet de région, de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) ainsi que des collectivités territoriales concernées. Ces territoires de démocratie sanitaire ont été redéfinis sur cette maille territoriale afin

de renforcer une coordination des politiques de santé à un niveau plus propice à l'expression des différentes composantes du système de santé. Ils doivent permettre, dans chaque territoire, la mise en cohérence des projets de l'ARS, des professionnels et des collectivités territoriales et la prise en compte de l'expression des acteurs du système de santé et notamment celle des usagers.

Le Conseil territorial de santé a plusieurs missions

- Il contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi, et à l'évaluation du Projet régional de santé (PRS), en particulier concernant l'organisation des parcours de santé,
- Il participe à l'élaboration du diagnostic territorial partagé en identifiant les besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la population tout en s'appuyant sur des données d'observation,
- Il donne un avis sur le diagnostic territorial partagé et le projet territorial de santé mentale,
- Il est informé de la création des plates-formes territoriales d'appui à la coordination des parcours de santé, et de la signature des contrats locaux de santé,
- Il veille à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales de santé fondées sur la participation des habitants.
- Il peut adresser au directeur général de l'Agence Régionale de Santé des propositions pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire, notamment sur l'organisation des parcours de santé.

Les **CTS**
sont composés de
50 membres,
ayant un mandat de
5 ans renouvelable,
répartis en
6 collèges :

- **Collège 1** : représentant les professionnels et offreurs des services de santé,
- **Collège 2** : représentant les usagers et associations d'usagers,
- **Collège 3** : représentant les collectivités locales du territoire de santé concerné,
- **Collège 4** : représentant l'État et les organismes de sécurité sociale,
- **Collège 5** : composé de 2 personnalités qualifiées,
- **Collège 6** : composé des Parlementaires élus dans le ressort du territoire concerné et du membre représentant d'un comité des massifs

Chaque CTS est constitué d'une assemblée plénière, d'un bureau, d'une commission spécialisée en santé mentale (CSSM) et d'une commission territoriale des usagers (CTU).

▶ Les 10 Conseils Territoriaux de Santé de la région Grand Est ont été installés entre le 28 février et le 17 mars 2023



LE CTS DES ARDENNES a élu le 16 mars son président, **Monsieur Jean-Luc GRILLON** (président du Réseau sport santé bien-être) et sa vice-présidente, Madame Patricia SCHNEIDER (conseillère régionale).

LE CTS DE L'AUBE a élu le 10 mars son président, **Monsieur Michel VAN RECHEM** (Conseil Régional de l'Ordre des Médecins) et sa vice-présidente, Madame Emmanuelle RENNEVILLE (Conseil départemental de l'Aube).

LE CTS DE LA MARNE a élu le 17 mars son président, **Monsieur Frédéric CAZORLA** (directeur de l'établissement public de santé mentale de la Marne) et son vice-président, Monsieur Bruno LERAY (président du directoire Groupe Courtancy).

LE CTS DE LA HAUTE-MARNE a élu le 9 mars son président, **Monsieur Jean-Luc GRILLON** (président du Réseau sport santé bien-être) et son vice-président, Monsieur Patrice VOIRIN (maire de la commune de Froncles).

LE CTS DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE a élu le 16 mars son président, **Monsieur Gilles DARDENNE** (Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires) et sa vice-présidente, Madame Sylvie ROSSIGNON (URPS Médecins libéraux).

LE CTS DE LA MEUSE a élu le 7 mars son président, **Monsieur Franck BRIEY** (NEXEM) et sa vice-présidente, Madame Colette FERON-GRENOUILLEAU (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de la Meuse).

LE CTS DE LA MOSELLE a élu le 2 mars son président, **Monsieur Khalifé KHALIFE** (Conseil départemental de la Moselle) et son vice-président, Monsieur Gabriel GIACOMETTI (Fédération des cliniques et hôpitaux privés de France).

LE CTS DU BAS-RHIN a élu le 6 mars sa présidente, **Madame Karine PAGLIARULO** (Collectivité européenne d'Alsace) et son vice-président, Monsieur Patrick HEIDMANN (Régime Local Alsace-Moselle).

LE CTS DU HAUT-RHIN a élu le 28 février sa présidente, **Madame Karine PAGLIARULO** (Collectivité européenne d'Alsace) et son vice-président, Monsieur Tom CARDOSO (directeur du Centre de réadaptation de Mulhouse).

LE CTS DES VOSGES a élu le 3 mars son président, **Monsieur Patrick NARDIN** (maire de la Ville d'Épinal) et sa vice-présidente, Madame Marilyn VANTINI (maire de la commune de Villers).

Bilan des débats publics

■ C'est ma vie, c'est moi qui choisis

Dans la continuité des journées thématiques organisées en 2017, 2018 et 2019 sur l'accès aux droits des personnes en situation de handicaps, la CRSA a organisé en 2021, en collaboration avec le CREAI Grand Est, trois journées de rencontres et d'échanges dans les ante-régions, sur le thème de l'autodétermination, intitulées « C'est ma vie, c'est moi qui choisis ».

Le succès rencontré par cette initiative a décidé la CRSA à décliner ces journées au niveau départemental, élargie aux enfants et adolescents accompagnés par la protection de l'enfance. La CRSA et le CREAI ont contacté en ce sens les conseils départementaux pour leur proposer de les associer à ce projet.

En 2023, trois journées ont pu se tenir dans les départements suivants : le 8 mars dans Aube, le 12 avril en Meurthe-et-Moselle et le 7 juin en Haute-Marne. Les locaux fournis par les conseils départementaux offraient un cadre propice à la discussion. Nous tenons à remercier les élus de ces collectivités ainsi que leurs directions de l'autonomie de s'être mobilisés.

La liberté de choisir sa vie, d'entretenir des relations sociales et affective, d'avoir des activités scolaires, professionnelles et/ou occupationnelles conformes à ses aspirations est une dimension essentielle de l'existence.

C'est ce qu'ont démontré ces journées qui ont réuni



277 participants

60% de personnes en situation de handicap ou accompagnées par la protection de l'enfance

58 structures différentes.

Organisés en sous-groupes la matinée, les participants devaient échanger puis répondre à trois questions :

1. Pour nous, choisir sa vie, ça veut dire...
2. Pourquoi, des fois, mon choix n'est pas (assez) respecté ?
3. Comment mieux accompagner les personnes en situation de handicap à faire des choix et les mettre en œuvre ?

L'après-midi était consacré à des tables rondes et des témoignages de personnes directement concernées qui se sont exprimés sur leurs expériences de vie dans le domaine de leur logement, du choix de leurs loisirs, de leur vie professionnelle...

En offrant cet espace de prise de parole dans un contexte soutenant, des jeunes confiés à l'ASE, qui n'avaient pas été préparés à témoigner, ont trouvé en eux les ressources pour faire valoir leur point de vue avec conviction.

Lors des échanges, une grande convergence est à souligner au niveau des attentes exprimées par les personnes accompagnées sur des thématiques comme le respect en général et celui de l'autonomie en particulier, mais également :

- La gestion de son argent,
- Le choix de son métier, ses études, la formation tout au long de la vie,
- Le choix concernant le logement (où ? avec qui ? sa décoration ? ...),
- L'organisation de son rythme de vie quotidienne : lever/coucher, repas, sorties, programme TV, activités, ...
- Le choix de ses relations : familiales, amicales, affectives, sexuelles,
- La vie de famille, la paternité, la maternité,
- La préservation de sa vie privée et son intimité,
- L'organisation de ses soins, le choix de ses prestataires de santé.

Il faut souligner la qualité de l'animation de ces journées par Thibaut Marmont et Noémie Boivin du CREAI. L'ambiance a été, à chaque fois, très conviviale et Une grande qualité d'écoute et de respect mutuel ont été observés alors même que certaines personnes pouvaient rencontrer des difficultés de communication orale.

Les participants ont indiqué leur très grande satisfaction, qu'ils soient personnes accompagnées ou professionnels. La participation a été active, les questions ou interventions très nombreuses.

Quelques remarques formulées en fin de journée illustrent cette satisfaction :

- Journée laissant réellement la place aux personnes accompagnées et permettant une réelle participation,
- J'ai adoré cette journée,
- Ça m'a appris plein de choses sur la vie et j'ai entendu parler du GEM,
- Très enrichissant et participatif représentée par une majorité de bénéficiaires. Top !,
- Extraordinaire journée de partage, des profils très différents qui enrichissent. Continuez ainsi ! Merci.

D'autres journées se dérouleront en 2024, les dates seront prochainement disponibles sur la page de la CRSA sur le site internet de l'ARS Grand et sur la page d'accueil du CREAI Grand Est.



« La démocratie en santé : mieux la comprendre pour mieux s'en saisir » Une journée pour aller plus loin

Cette journée s'est déroulée le 16 octobre dans les locaux de la Région Grand-Est à Chalons en Champagne en partenariat avec la CRSA, le CESER (Conseil Economique Social et Environnement Régional) et France Assos Santé. Elle a permis aux représentants de ces 3 structures de prendre connaissance des différentes façons dont la démocratie en santé vit grâce à l'expression des usagers à travers : l'enquête santé de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) et France Assos Santé, le fonctionnement d'un Conseil de Vie Sociale (CVS) et d'une commission des usagers (CDU), et dans les instances dédiées organisées dans les territoires (Conseils territoriaux de santé).

En amont de la journée, un dossier a été remis à chaque participant contenant des documents utiles pour une meilleure compréhension des instances de démocratie en santé (fonctionnement des CTS, de la CRSA, un guide des droits des usagers, la synthèse de l'avis du CESER sur l'accès aux soins...). [Voir l'enquête ORS](#)

Cette journée, introduite par Marie-Claude Briet Clémont (Présidente du CESER) et Daniel Fontaine (président de la commission cohésion sociale du CESER), a été animée avec brio par Michel Bonnefoy (Président de l'observatoire européen en santé transfrontalière).

Dans un premier temps, l'assemblée a pris connaissance de la présentation de l'enquête «ma santé, mes droits, je m'exprime» présentée par Marie Anselm de l'Observatoire Régional de la Santé et Esther Munerelle de France Assos Santé. L'analyse des 2000 réponses pointe les failles du système sanitaire, comme l'abandon de se soigner en raison d'un délai trop long chez certains spécialistes, des disparités régionales dans l'accès aux professionnels de santé, l'engorgement des urgences et une prévention des maladies peu développée.



La matinée s'est poursuivie par la présentation de 2 expériences innovantes :

- La réalisation des compte-rendu en vidéo d'un CVS, au Centre de Rééducation Motrice de Champagne,
- La mise en place d'une commission des usagers des enfants, au CHU de Reims.

Le premier projet présenté avec enthousiasme par l'équipe dirigeante et les jeunes membres du CVS montre la dynamisation et l'implication des jeunes à travers les réunions de cette instance et le lien créé entre l'association gestionnaire et les familles. Primé pour son innovation par la FEHAP et par le label «droit des usagers» de l'ARS c'est une expérimentation qui favorise la confiance et l'estime de soi des résidents.

Le deuxième projet est le fruit de la réflexion de l'équipe soignante visant à adapter les dispositifs existants pour tenir compte des vœux des enfants. En associant la commission des usagers spécifique aux enfants, 3 phases ont été déterminées pour prendre en compte leur parole : recueillir l'expérience des patients à partir de l'analyse d'un questionnaire spécifique, développer des projets d'amélioration du quotidien en les faisant travailler sur le thème «imagine ton hôpital», organiser un temps d'échanges entre les acteurs de la prise en charge, les enfants et les familles. Imaginer l'hôpital de demain pour les enfants ce n'est pas une mince affaire car il a fallu convaincre les strates administratives, techniques et médicales du CHU.

Cette persévérance a payé puisque 4 projets ont été sélectionnés :

- « Jamais sans mon animal » qui a permis de conserver un contact avec son animal de compagnie,
- la création d'une application permettant aux parents d'avoir des nouvelles de leur enfant en temps réel,
- l'organisation de repas à la carte entre plusieurs propositions dans la limite de leur régime alimentaire,
- l'accès gratuit à Disney Channel.

L'après-midi a été consacrée à la démocratie en santé dans les territoires.

Une première table ronde a réuni le président de la CRSA qui a détaillé le fonctionnement de son instance pour émettre des avis sur le Projet Régional de Santé ou sur les sollicitations réglementaires de l'ARS. Il a expliqué également comment la CRSA se préoccupe du droit des usagers et comment elle organise des débats publics sur les questions de santé de son choix.

Le Président de France Assos Santé, Jean-Michel Meyer, a détaillé les missions de son association en particulier les missions de défense de l'intérêt et des droits des patients et de leurs proches. Il a fait part d'actions concrètes menées par ses représentants dans les domaines précités.

Dominique Thirion directrice par intérim de la direction de la stratégie de l'ARS a présenté la configuration de la démocratie en santé au sein des territoires détaillant le niveau régional et infra régional. Elle a explicité le rôle et la mise en place dans chaque département des Conseils Territoriaux de Santé (CTS). Elle a fait part de l'apport de plus de 1000 participants et de 1700 contributions résultant des Conseil National de la Refondation (CNR) en santé qui se sont tenus dans les territoires. Elle a précisé le rôle des Contrats Locaux de Santé (CLS) qui couvrent actuellement plus de 50% de la population régionale et s'est félicitée de la participation citoyenne à l'élaboration d'un diagnostic territorial en prélude de sa constitution.



Une deuxième table ronde s'est déroulée ensuite avec les apports de Frédéric Cazorla, Président du CTS de la Marne, de Solange Gaudy, Présidente de la communauté de communes d'Arcy-Mally-Ramerupt en charge du contrat local de santé et de Norbert Bigeat engagé depuis plusieurs années concernant les droits des usagers.

Le Président du CTS a relaté la mise en place récente de cette instance. Il a évoqué le nouveau périmètre, une nouvelle composition et les missions à accomplir. Pour lui, plusieurs défis sont à relever : créer les modalités d'un débat constructif entre acteurs et trouver sa place dans le paysage institutionnel.

La Présidente de la communauté de communes a évoqué le cheminement des élus et de la population pour parvenir à la signature du contrat local de santé avec l'ARS. Ce contrat permet de réduire les inégalités territoriales de santé et met en œuvre un panel de solutions dans l'offre de santé, dans la prévention et la promotion de la santé en proximité des habitants.

Toute au long de la journée ces apports ont fait l'objet d'un débat interactif entre les orateurs et le public venu à cette journée.

La présidente du CESER, dans sa conclusion, s'est félicitée de la diversité et la richesse des échanges qui honorent la société civile organisée dans la construction d'une démocratie participative qui capte et traduit les aspirations de la population auprès des décideurs.

Vieillir à domicile ou en institution, comment agir ensemble pour la bientraitance ?

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) Grand Est est un lieu d'expression et de propositions qui traite des besoins de santé en région, des réponses à ces besoins et des actions pour améliorer la santé de la population. Elle constitue une voie privilégiée pour recueillir les aspirations et les besoins des citoyens, favoriser l'appropriation collective des enjeux de santé par les acteurs et participer ainsi à l'élaboration et la mise en place du projet régional de santé.

Le bureau de la CRSA a décidé en 2022 d'engager un débat public s'intéressant aux personnes vieillissantes à domicile ou en institution pour promouvoir une culture commune de la bientraitance. Après l'élaboration d'un cahier des charges, le choix de la CRSA s'est porté sur l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (Ireps) Grand Est pour organiser cette rencontre régionale le 7 novembre 2023 visant à améliorer le bien-être et la qualité de vie de nos aînés.

Ouverte aux aînés, à leur entourage, aux professionnels et décideurs, elle a rassemblé près de 100 personnes au Domaine de l'Asnée à Villers-les-Nancy.

Des objectifs spécifiques ont été déterminés en commun

- Renforcer les connaissances sur la bien-traitance et ses déterminants des personnes vieillissantes, des aidants familiaux et des professionnels et institutions
- Renforcer les connaissances sur l'empowerment (*) et ses leviers, dans la construction des projets d'accompagnement des personnes, des personnes vieillissantes, des aidants familiaux et des professionnels et institutions

- Améliorer la lisibilité des actions, projets et dynamiques menés sur les questions de bientraitance et de qualité de vie en institution ou à domicile sur le territoire Grand Est,
- Développer l'interconnaissance entre les personnes vieillissantes, les aidants, les professionnels et les institutions,
- Renforcer l'engagement de chacun en matière de bientraitance et de qualité de vie en institution ou à domicile.

Un comité de pilotage s'est constitué au sein de la CRSA et a sollicité les contributions de plusieurs structures identifiées en Grand Est

- France Assos Santé
- la Structure Régionale d'Appui
- l'Espace de Réflexion Ethique du Grand Est
- la Direction de l'Autonomie de l'ARS Grand Est
- les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie volontaires.

■ La bientraitance de quoi parle-t-on ?

Hubert Attenont président de la CRSA a rappelé dans son ouverture que l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) définit la bientraitance comme une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service, qui vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance et a cité une enquête remarquable menée par l'ARS en Bretagne en 2017(*) qui pourrait inspirer une action coordonnée par l'ARS dans notre région.

Deux grands témoins ont aidé à la réflexion **Danielle Rapoport** psychologue clinicienne, présidente de l'association « Bientraitance Formation et recherches » et le **Dr Patrick Karcher**, directeur du site d'appui alsacien de l'Espace de Réflexion Ethique du Grand Est (EREGE).

Dans le partage de leur expérience professionnelle diversifiée, ils ont mis d'emblée au cœur du débat quelques fondamentaux ;

Danielle Rapoport : *l'apparition du concept dans la petite enfance dans les années 1960-70... le sens du trait d'union dans la bien-traitance... la bien-traitance n'est pas un slogan c'est l'humanisation au quotidien... la connaissance, seule chose au monde qu'on peut donner à l'autre sans la perdre... donner à la connaissance les moyens d'une formation bien-traitante qui la nourrissent... aucun professionnel ne peut se sentir à l'aise dans son action s'il n'en reconnaît pas le sens... l'aptitude à donner sans s'épuiser... bien-traiter mais pas au risque de se perdre soi-même lorsqu'on est aidant... ».*

Patrick Karcher : « la bientraitance, une vraie opportunité mais aussi de vrais pièges : pas un critère d'évaluation, pas un critère suffisant pour lutter contre la maltraitance, pas un concept d'éthique... les lois du 2/2/2002 et du 4/3/2002 pour la reconnaissance des droits des usagers âgés et handicapés et dans le sanitaire, un mot nouveau dans le dictionnaire en 2009... la disparition de l'usager derrière la technique (maladies neurodégénératives, grand âge, état végétatif prolongé), l'augmentation des vulnérabilités et des pressions gestionnaires.. quelle cotation des actes versus la valeur de l'attention à l'autre ? Violences et négligences : quel type de maltraitance prévient la bientraitance ? Eviter un concept

abstrait, une injonction de plus, un outil de contrôle... la qualité de revenir au travail réel...; aller-retour permanent entre penser-agir : ... le bien défini par l'usager et le bien voulu pour l'usager... les situations limites...

L'échange qui s'en est suivi avec la salle a relevé la nécessité de redonner de la valeur à ce qui est fait par rapport à ce qui est prescrit et de s'occuper du temps alloué «le temps ne respecte pas ce qui se fait sans lui...» ; de repenser la gestion administrative, le vécu du temps et le langage («disposer seulement de 2 petites minutes» ou «avoir 2 longues minutes ...»).



Croiser nos regards et nos expériences

Une **table ronde** a permis d'exposer 4 regards :

- Le regard de deux établissements à travers la démarche d'humanité : l'EHPAD Simon Benichou de Nancy et la Maison hospitalière de Baccarat
- Le regard de l'association ADMR 52 à travers le dispositif de balluchonnage
- Le regard d'une personne âgée à travers le témoignage d'un Président d'un conseil de Sages à Liverdun
- Le regard des aidants à travers les témoignages de l'association France Alzheimer et France Asso Santé du Grand Est

4 Ateliers : Après un temps de convivialité autour d'un repas assis pris sur place, les participants ont pu, au travers de quatre ateliers, **expérimenter des regards croisés pour identifier** : « *de la place où je parle sur quels leviers je peux agir pour faire valoir la bientraitance* » En partant d'expériences, d'histoires vécues, chaque sous-groupe de travail dans l'atelier identifiait 4 leviers, dont il essayait de comprendre quels avaient été les acteurs en présence, les ressources mobilisées, le chef d'orchestre, les financements

éventuels. Par cette méthode de co-construction proposée par les professionnels de l'Ireps, ces expériences par catégories d'acteurs ont pu être analysées. Ce matériel fera l'objet d'une publication accompagnée d'un support de références bibliographiques, outil utile pour les participants et pour tous ceux qui souhaitent poursuivre la dynamique engagée par la CRSA.

Rendre accessible l'inaccessible... grâce à l'humour

Cette belle journée fut ponctuée en fin de matinée et à l'issue des ateliers d'une mise en perspective des débats par des clowns analystes qui ont permis de saisir des points saillants en décalant, grâce à l'humour, le regard des participants sur ce qui pourrait paraître inaccessible : « *Comment se reçoit la parole des personnes âgées fragiles dépendantes ? Quelle place faisons-nous à l'expérience de la fragilité ? Quels sens lui donner ? Forces et fragilités traversent chacune de nos vies : s'accepter soi-même, accepter les autres, accepter la vie, nous entraider dans l'épreuve...* » Dr Marie-Agnès Manciaux. *Gériatre*

(*) Enquête menée par l'ARS de Bretagne en 2017
<https://www.bretagne.ars.sante.fr/media/107755/download?inline>



Actualité

Suivre les travaux de la CRSA :

Retrouvez les informations concernant la CRSA Grand Est sur le site de l'ARS
www.grand-est.ars.sante.fr dans l'onglet Politique de santé / Démocratie Sanitaire

Agenda

La prochaine séance plénière de la CRSA Grand Est se tiendra :

- le Mercredi 13 décembre 2023 de 10h à 13h,

Le calendrier 2024 est en cours d'élaboration.

Contactez la CRSA

Secrétariat de la CRSA Grand Est
Mail : ars-grandest-crsa@ars.sante.fr
Tél : 03 88 88 93 16

Retrouvez l'intégralité des travaux de la CRSA

Retrouvez les informations concernant la CRSA Grand Est sur le site de l'ARS www.grand-est.ars.sante.fr dans l'onglet Politique de santé / Démocratie Sanitaire